



**DELIBERATION N° 25/089 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE CALENDRIER SCOLAIRE DE L'ACADEMIE DE CORSE POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

**CHÌ APPROVA U CALENDARIU SCULARE DI L'ACCADEMIA DI CORSICA PER
L'ANNATA SCULARE 2025-2026**

SEANCE DU 23 MAI 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 9 mai 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI
M. Didier BICCHIERAY à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Joseph SAVELLI
Mme Paule CASANOVA-NICOLAI à Mme Santa DUVAL
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Muriel FAGNI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Danielle ANTONINI
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Anna Maria COLOMBANI
Mme Flora MATTEI à M. Romain COLONNA
M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Jean-Marc BORRI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Mme Elisa TRAMONI à Mme Frédérique DENSARI
M. Alex VINCIGUERRA à Mme Antonia LUCIANI
M. Charles VOGLIMACCI à M. Georges MELA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Noël PROFIZI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment les articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code de l'Éducation,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la lettre du Recteur de l'Académie proposant le projet de calendrier scolaire 2025-2026,
- VU** l'avis n° 2025-26 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 20 mai 2025,

CONSIDERANT que le calendrier scolaire 2025-2026 a été élaboré dans un esprit de dialogue et de concertation qui témoigne d'une capacité de coopération entre les services de l'État et de la Collectivité de Corse au service des élèves, des familles et de l'ensemble de la communauté éducative insulaire,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

CONSIDERANT le départ de M. Jean-Martin MONDOLONI,

À l'unanimité,

Ont voté POUR (33) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA

N'ont pas pris part au vote (9) : Mme et MM.

Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA

Se sont abstenus (15) : Mmes et MM.

Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2025-2026, joint en annexe 1 du présent rapport.

ARTICLE 2 :

PREND ACTE de la mise en œuvre d'un groupe de travail dans l'optique de définir le prochain calendrier triennal et d'étudier la faisabilité d'ajustements importants pour la période 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

ARTICLE 3 :

DEMANDE dans le cadre des futurs travaux relatifs à une évolution institutionnelle de la Corse, d'envisager la constitution d'un véritable bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation permettant notamment d'attribuer à la Collectivité de Corse le pouvoir de définir le calendrier scolaire triennal applicable dans l'île.

ARTICLE 4 :

DONNE MANDAT au Président du Conseil exécutif de Corse afin de négocier la modification du Code de l'éducation.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 23 mai 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 22 ET 23 MAI 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CALENDARIU SCULARE DI L'ACCADEMIA DI CORSICA
PER L'ANNATA SCULARE 2025-2026**

**CALENDRIER SCOLAIRE DE L'ACADÉMIE DE CORSE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

1° Contexte réglementaire

Le présent rapport propose les dates du prochain calendrier scolaire, pour l'année 2025-2026.

L'article D. 521-6 du Code de l'éducation fixe les conditions dans lesquelles le calendrier scolaire peut être ajusté et dispose que le Recteur de l'académie de Corse a compétence pour l'adapter en fixant, par arrêté, des calendriers scolaires pouvant tenir compte des spécificités territoriales. Ces ajustements doivent respecter un certain nombre de règles :

- Une année scolaire structurée en cinq périodes équivalentes de travail ;
- Quatre périodes de vacances scolaires ;
- Un équilibre global de 36 semaines d'enseignement ;
- Des adaptations limitées à trois jours consécutifs sans pouvoir réduire une période de congés à moins de huit jours.

L'Assemblée de Corse, bien que consultée dans le processus d'élaboration du calendrier, ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel en la matière et les possibilités d'adaptation sont très limitées par un cadre légal et réglementaire contraint.

D'autre part, à travers plusieurs délibérations, l'Assemblée de Corse a signifié sa volonté d'établir son propre calendrier scolaire afin que celui-ci soit véritablement adapté aux spécificités de la Corse.

2° Élaboration du calendrier 2025-2026 ; une démarche partenariale

Le code de l'éducation prévoit un calendrier trisannuel, toutefois le calendrier jusqu'ici proposé a toujours été annuel. Pour l'année scolaire 2025-2026, le format sera annuel avant un passage en calendrier trisannuel pour 2026-2029.

Pour l'année à venir, le projet de calendrier scolaire a été établi dans le cadre d'un groupe de travail conjoint entre le Rectorat de l'Académie de Corse et la Collectivité de Corse. Ce travail a été conduit sous l'égide de M. Rémi DECOU-PAOLINI, Recteur de l'Académie de Corse, en collaboration avec Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive de Corse, chargée de l'éducation. Ce groupe de travail a réuni l'ensemble des syndicats enseignants, les fédérations de parents d'élèves, les élèves du CAVL (Conseil des délégués pour la vie lycéenne) ainsi que les représentants des acteurs socio-professionnels.

Cette démarche de « co-construction » a permis d'aboutir à un projet de calendrier

scolaire qui respecte le cadre réglementaire (Cf. annexe 1. Proposition de calendrier scolaire 2025-2026).

3° Spécificités du calendrier corse

Le calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année 2025-2026 présente quelques éléments spécifiques à la Corse.

La rentrée scolaire des élèves est prévue le mardi 2 septembre 2025 en Corse, soit un jour après la date arrêtée pour le continent (lundi 1^{er} septembre).

Pour ce qui est des vacances scolaires, les dates des vacances de la Toussaint (du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025), de Noël (du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026) et d'été (samedi 4 juillet 2026) sont identiques à celles prévues dans les trois zones.

Les vacances d'hiver en Corse se déroulent du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026, et les vacances de printemps auront lieu du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026, soit des dates similaires à la zone B.

Par ailleurs, certains ajustements tiennent compte des spécificités historiques, culturelles et institutionnelles de l'île :

- la journée du 8 septembre 2025 sera vaquée en raison des différentes célébrations (Santa di u Niolu, Madonna di Pancheraccia, Libération de la Corse) se déroulant ce jour-là.

- la journée du 8 décembre 2025, Ghjurnata di a Festa di a Nazione, sera, selon la terminologie en vigueur dans l'Éducation nationale, « banalisée », ce qui signifie que les cours sont suspendus afin de mettre en œuvre au sein des établissements des activités pédagogiques liées à l'histoire du XVIII^{ème} siècle en Corse.

- la journée du 15 mai 2026 sera vaquée, en raison de la proximité avec des jours fériés.

Ce projet de calendrier scolaire s'inscrit dans une logique d'harmonisation partielle avec les autres zones, tout en opérant des choix qui permettent de respecter les équilibres pédagogiques.

4° Conclusion

Pour rappel, conformément à l'article D. 521-6 de la sous-section 2 « Dispositions particulières aux académies de Corse et d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon » de la section 1 « Aménagement du temps scolaire » du Code de l'éducation, *« les recteurs des académies de Corse, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion peuvent adapter le calendrier national en fixant, par arrêté, pour une période de trois années, des calendriers scolaires tenant compte des caractères particuliers de chacune des régions concernées. Ces calendriers sont établis sur la base d'une année scolaire comportant trente-six semaines réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacances des classes. Les conseils de l'éducation nationale des cinq académies, ainsi que l'Assemblée de Corse et les conseils régionaux de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, sont consultés, chacun en ce qui le concerne, pour*

l'établissement de ces calendriers triennaux. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'adaptations localisées et circonstanciées dans les conditions prévues à la sous-section 1 de la présente section. »

Néanmoins, ces dispositions n'ont été que très partiellement appliquées par le passé.

En ce qui concerne le calendrier scolaire 2025-2026, celui-ci a été élaboré dans un esprit de dialogue et de concertation. Il témoigne donc d'une évolution quant au respect des prérogatives de notre institution et de la capacité de coopération entre les services de l'État et de la Collectivité de Corse au service des élèves, des familles et de l'ensemble de la communauté éducative insulaire.

Aussi, et malgré le fait que ce calendrier scolaire ne soit pas totalement satisfaisant dans sa prise en compte des spécificités et réalités de la Corse, M. Rémi DECOUT-PAOLINI, Recteur de l'Académie de Corse, et Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de l'éducation, ont convenu de mettre en place dès à présent un groupe de travail dans l'optique de définir le prochain calendrier triennal et d'étudier la faisabilité d'ajustements importants pour la période 2026-2029.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Recteur

Ajacciu, u 31 di marzu di u 2025

Le Recteur de la région académique de Corse
Rettore di l'Accademia di Corsica
Chancelier des Universités

à

Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS
Presidente di l'Assemblea di Corsica
Gran Palazzu
22, corsu Grandval
BP 215
20187 Ajacciu Cedex 1

Objet : Proposition de calendrier scolaire 2025-2026 pour l'académie de Corse

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la proposition de calendrier scolaire 2025-2026 pour l'académie de Corse qui a été discutée dans le cadre d'un groupe de travail conjoint entre le rectorat et la Collectivité de Corse (représentée par Madame la conseillère exécutive Lauda Guidicelli), avec l'ensemble des représentants des partenaires concernés (syndicats enseignants, fédérations de parents d'élèves, élèves du CAVL, socio-professionnels) :

Rentrée scolaire des élèves	Mardi 2 septembre 2025
Vacances de la Toussaint	Du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
Vacances d'Hiver	Du samedi 14 février 2026 au lundi 2 mars 2026
Vacances de Printemps	Du samedi 11 avril 2026 au lundi 27 avril 2026
Vacances d'Été	Samedi 4 juillet 2026

*La journée du 8 septembre 2025 sera fériée ; la journée du 8 décembre 2025 sera banalisée ;
les classes vaqueront le vendredi 15 mai 2026.*

Je vous remercie, en application de l'article D. 521-6 du code de l'éducation, de bien vouloir soumettre à l'Assemblée de Corse cette proposition de calendrier (dernière année du triennal).


RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CORSE
Rémi-François PAOLINI

Copie : Monsieur Gilles SIMEONI, Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica